



Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

AVIS PUBLIC

Est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Authier :

Que l'avis de motion ci-dessous de la Municipalité d'Authier a été déposé le 8 décembre 2020.

Règlement 2021-01

Règlement imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2021

Que le projet de règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité d'Authier, au 457, rue de la Montée et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Avis de motion : Le 8 décembre 2020

Adopté par le conseil: Le 12 janvier 2021

Entrée en vigueur: Le 14 janvier 2021

Rachel Barbe

Directrice générale et secrétaire-trésorière